

## CONSEIL D'ÉTAT

### Arrêté désignant le délégué de l'État de Neuchâtel au Conseil de fondation La Chrysalide

#### Le Conseil d'État de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les statuts de la Fondation de La Chrysalide, du 14 février 2007 ;  
sur la proposition du conseiller d'État, chef du Département des finances et de la santé,

*arrête :*

**Article premier** En vertu de l'article 9, lettre b des statuts de la Fondation La Chrysalide du 14 février 2007, Monsieur Christophe Guye et, en cas d'empêchement, toute autre personne désignée par le conseiller d'État chef du Département des finances et de la santé, est désigné en qualité de délégué de l'État de Neuchâtel au Conseil de fondation en remplacement de Monsieur Léonard Blatti, pour la période législative 2017 - 2021.

**Art. 2** <sup>1</sup>Le présent arrêté entre en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2018 et est valable jusqu'au 31 décembre 2021.

<sup>2</sup>Il sera publié dans la Feuille officielle.

Neuchâtel, le 25 juin 2018

Au nom du Conseil d'État :

*Le président,*  
L. KURTH

*La chancelière,*  
S. DESPLAND